

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BAIGTS DE BEARN**

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE du 30 mars 2023**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
14	11	13

Procurations : 2**DATE DE CONVOCATION**

24 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

24 mars 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Elodie CARRASQUET

L’an deux mille vingt trois le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BEARN, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PÉMARTIN, Maire.



Présents : Laurent ALCETEGARAY, Elodie CARRASQUET, André DOMERCQ, Benoît DOMERCQ, Alain DOUCHINE, Tiphonie DUBOURG, José FLORES, Sébastien LABISTE, Vincent LAHITTE, Muriel MARLAT Guy PÉMARTIN, Maire.

Absents excusés : Christine APESTEGUY, Céline LABASTE, Annie LAFITTE,

Procurations : Christine APESTEGUY a donné procuration à Elodie CARRASQUET - Annie LAFITTE a donné procuration à André DOMERCQ



Délibération n°2023-18 : Compte de Gestion 2022 Budget Principal Commune

Le Conseil Municipal,

Après s’être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l’exercice 2022, le détail des dépenses et recettes effectuées et toutes pièces comptables s’y rapportant,

Après s’être assuré que le receveur a pris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- **DÉCLARE** que le **compte de gestion du budget principal de la commune**, dressé pour l’exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d’informer de la présente décision :
 - Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
 - Monsieur le Trésorier d’Orthez Mourenx

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

La secrétaire de séance
Elodie CARRASQUET

Le Maire
Guy PÉMARTIN


